

BILAN
Arrêté au 31.12.2018

Désignation	Notes	31-déc 2018	2017*
AC01 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	36 562 080	15 819 835
AC02 Créances sur les établissements bancaires et finance	(1-2)	73 300 558	28 568 692
AC03 Créances sur la clientèle	(1-3)	402 424 166	252 102 279
AC04 Portefeuille titres commercial	(1-4)	218 650	136 231
AC05 Portefeuille d'investissement	(1-5)	20 403 674	18 117 592
AC06 Valeurs immobilisées	(1-6)	59 349 196	56 903 163
AC07 Autres actifs	(1-7)	43 484 753	36 526 225
TOTAL ACTIFS		635 743 076	408 174 017
PA01 Banque Centrale, CCP	(2-1)	-	-
PA02 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	57 127 278	6 852 378
PA03 Dépôts de la clientèle	(2-3)	284 875 640	104 772 696
PA04 Dettes de financements et Ressources spéciales	(2-4)	48 401 104	76 784 431
PA05 Autres passifs	(2-5)	63 128 832	49 719 109
TOTAL PASSIFS		453 532 854	238 128 614
CP01 Capital		150 000 000	150 000 000
CP02 Réserves		20 542 419	20 542 419
CP03 Actions propres		(498 526)	(48 855)
CP04 Autres capitaux propres		16 100 751	657 218
CP05 Résultats reportés		(1 105 379)	582 431
CP06 Résultat de l'exercice		(2 829 043)	(1 687 810)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	182 210 223	170 045 403
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		635 743 076	408 174 017

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31.12.2018

Désignation	Notes	31-déc. 2018	2017*
PASSIFS EVENTUELS			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	4-1	1 137 428	8 481 088
HB 02- Crédits documentaires	4-2	4 118 836	0
HB 03- Actifs donnés en garantie		0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		5 256 264	8 481 088
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 04- Engagements de financement donnés	4-3	56 575 393	81 753 006
HB 05- Engagements sur titres		0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		56 575 393	81 753 006
ENGAGEMENTS RECUS			
HB 06- Engagements de financement reçus		0	0
HB 07- Garanties reçues	4-4	94 546 012	39 696 811

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018	2017*
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR01 Marges et revenus assimilés	(5-1)	29 281 558	20 890 322
PR02 Commissions en produits	(5-2)	6 112 866	1 648 825
PR03 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	5 785 824	260 029
PR04 Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	1 045 010	926 947
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(17 076 740)	(8 054 909)
CH01 Marges encourues et charges assimilées	(5-5)	(15 906 672)	(7 489 232)
CH02 Commissions encourues	(5-6)	(1 170 068)	(565 677)
PRODUIT NET BANCAIRE		25 148 518	15 671 214
PR05/CH04 Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-7)	(1 620 982)	(699 916)
PR06/CH05 Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5-8)	-	87 249
PR07 Autres produits d'exploitation	(5-9)	200	3 852
CH06 Frais de personnel	(5-10)	(14 582 247)	(9 981 308)
CH07 Charges générales d'exploitation	(5-11)	(5 674 020)	(3 059 158)
CH08 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-12)	(6 506 488)	(4 257 352)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 235 019)	(2 235 419)
PR08/CH09 Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires		508 318	603 126
CH011 Impôt sur les bénéfices		(97 042)	(50 518)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(2 823 743)	(1 682 810)
PR09/CH010 Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		(5 300)	(5 000)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(2 829 043)	(1 687 810)

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018	2017*
ACTIVITES D'EXPLOITATION (6-1)			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		41 180 248	23 091 637
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(14 885 657)	(7 172 429)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(150 654 609)	(25 309 590)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		174 553 009	101 087 795
Titres de placements		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(17 060 920)	(23 867 375)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(300 191)	1 649 644
Impôt sur le bénéfice		(49 245)	(360 580)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		32 782 635	69 119 102
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (6-2)			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		161802	-
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		163 000	(5 960 000)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(6 079 436)	(38 272 352)
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(5 754 634)	(44 232 352)
ACTIVITES DE FINANCEMENT (6-3)			
Emission d'actions		(449 671)	-
Emission d'emprunts		15 437 000	(48 855)
Remboursement d'emprunts		(26 740 233)	(23 235 136)
Dividendes versés et autres distributions		-	-
Mouvements sur fond social et de retraite		6 534	-
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(11 746 370)	(23 283 991)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		15 281 631	1 602 759
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(6-4)	37 672 380	36 069 621
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE		52 954 011	37 672 380

(*) : Colonne comparative retraitée à des fins de comparaison

Extrait des Notes aux Etats Financiers au 31/12/2018

« WIFAK INTERNATIONAL BANK » est la nouvelle dénomination sociale de la société anciennement dénommée « EL WIFAK Leasing ». Ce changement de la dénomination est intervenu suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Août 2015 ayant adopté les nouveaux statuts et décidé la conversion de la société en une banque universelle, et ce sur la base de l'agrément d'exercice de l'activité bancaire obtenu de la part de la Banque Centrale de Tunisie.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2018 à la somme de **150.000.000 DT** divisé en **30.000.000 actions** de **5 DT** chacune.

1- Faits saillants de la période

L'exercice 2018 est marqué par les faits et les réalisations suivantes :

- La Confirmation de la notation de la Banque de AA+ avec perspective stable par l'agence de notation de Fitch Rating.
- Le Renforcement du réseau des agences de la Banque par l'ouverture de 4 nouvelles agences pour atteindre un nombre total de 27 agences.
- Le Renforcement des ressources humaines de la Banque par le recrutement d'experts métiers.
- L'élargissement de la gamme offerte avec le lancement des nouveaux produits et services.
- L'orientation vers le marché financier comme une nouvelle source de financement des activités de la Banque.
- L'engagement dans le processus de la transformation digitale globale de la Banque.
- La mise en place d'une nouvelle politique de communication afin de renforcer l'image de Wifak Bank en tant que banque innovante capable d'apporter des solutions adaptées à leurs besoins et en leur offrant une prestation bancaire riche.
- L'approbation du code de déontologie ainsi que la politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêt

Extrait des notes sur le Bilan

Note 1.3: Créances sur la clientèle

Les financements à la clientèle ont enregistré une évolution de **60%** pour passer de **252 102 279 DT** au 31 décembre 2017 à **402 424 166 DT** au 31 décembre 2018.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Description	31.12.2018	31.12.2017	Variation	%
Kardh Hassan (1)	1 263 912	64 214	1 199 698	1868%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	401 160 254	252 038 065	149 122 190	59%
Portefeuille sur ressources ordinaires en dinars	396 327 037	237 342 189	158 984 849	67%
Financement Mourabaha	129 456 721	22 802 439	106 654 282	468%
Financement Ijara	283 951 604	229 595 851	54 355 753	24%
Provisions sur créances douteuses et litigieuses	(15 563 827)	(13 874 850)	(1 688 976)	12%
Profits réservés sur créances	(1 517 461)	(1 181 251)	(336 210)	28%
Portefeuille sur ressources ordinaires en devises	4 833 217	14 695 876	(9 862 658)	100%
Total	402 424 166	252 102 279	150 321 888	60%

Note 2.2: Dépôts de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31 décembre 2018 un solde de **284 875 640 DT** contre **104 772 696 DT** au 31 décembre 2017 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2018	31.12.2017	Variation	%
Dépôts à vue	99 274 096	61 396 349	37 877 747	62%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	185 601 544	43 376 347	142 225 197	318%
Tawfir	53 876 121	22 130 250	31 745 871	143%
Istithmar	116 432 048	16 038 104	100 393 944	626%
Istithmar en dinars	100 839 299	15 800 000	85 039 299	538%
Dettes rattachées sur istithmar en dinars	2 929 716	238 104	2 691 612	1 130%
Istithmar en devises	12 535 231	0	12 535 231	100%
Dettes rattachées sur istithmar en devises	127 802	0	127 802	-
Autres sommes dues à la clientèle	15 293 375	5 207 993	10 085 382	160%
Total	284 875 640	104 772 696	180 102 944	170%

Extrait des notes sur l'état de résultat

Note 5.1: Marges et revenus assimilés

Les marges et revenus assimilés s'élève à **29 281 558 DT** au 31 décembre 2018. Leur détail se présente comme suit :

Description	31.12.2018	31.12.2017	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	989 788	1 556 743	(566 955)	(36%)
Opérations avec la clientèle	28 291 770	19 333 579	8 958 191	46%
Portefeuille Murabaha	6 152 040	346 717	5 805 323	1 674%
Portefeuille Ijara	22 349 207	18 949 013	3 400 194	18%
Profits /Portefeuille sur ressources ordinaires en Devises	126 733	-	126 733	100%
Profits réservés	(336 210)	37 849	(374 059)	(988%)
Total	29 281 558	20 890 322	8 391 236	40%

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2018** tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au 29 Mars 2019 date d'arrêtés des comptes par le conseil d'administration de la société.

Aucun événement significatif n'e Pours de la période postérieure à la date de clôture.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit les états financiers de **WIFAK INTERNATIONAL BANK** qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de **635 743 076 Dinars** et un résultat déficitaire de **2 829 043 Dinars**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, de la banque au 31 Décembre 2018 ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

3.1. Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle, présentant au 31/12/2018 un solde de **402 424 166 Dinars**, dans le bilan de la Banque (**63%**), et de celle du coût net du risque associé (Dotation nette de **1 826 042 Dinars**) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe «2-6 : **Evaluation des engagements et des provisions y afférentes** ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau du jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en oeuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en oeuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

3.2. Evaluation du portefeuille titres d'investissement détenu à travers les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, et telle qu'indiqué au niveau de la note aux états financiers « (1-5) – **Portefeuille d'investissement** », l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de **20 919 675 Dinars**, couverts par des provisions de **516 001 Dinars**, soit un montant net de **20 403 674 Dinars**.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés au niveau de la note aux états financiers « (1-5) : **Portefeuille investissement** ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant, en valeur brute, 75% du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en oeuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit du portefeuille d'investissement ont, notamment, consisté à :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3. Prise en compte des revenus des financements accordés

Risque identifié

Les revenus des opérations de financement accordés par la banque, telle que mentionné au niveau de la note aux états financiers « (5-1) : Marges et revenus assimilés », s'élèvent, au 31 Décembre 2018, à **29 281 558 Dinars**, dont **22 349 206 Dinars** proviennent de l'activité IJARA, et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque

En raison de leur composition, leurs montants, le volume des opérations et transactions s'y rattachant et les spécificités des règles de leur comptabilisation, nous avons considéré que la prise en compte de ces revenus est une question clé d'audit.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en oeuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

UNIVERS AUDIT
Rachid NACHI

T C A
Béchr NEDRI

